

ANNONCE BOURSIÈRE

Pour publication immédiate

3 octobre 2018

INVESCO MARKETS III PLC

Objet : Nomination d'une Administratrice

Les Administrateurs d'Invesco Markets III plc (la « Société ») souhaitent annoncer la nomination de Mme Anne-Marie King comme Administratrice non exécutive de la Société, avec effet à compter du 27 septembre 2018.

Anne-Marie King

Anne-Marie King est Directrice de la Gouvernance des fonds transfrontaliers d'Invesco Global Asset Management DAC et compte parmi les cadres dirigeants d'Invesco Management SA. En sa qualité de Directrice de la Gouvernance des fonds transfrontaliers, Anne-Marie est chargée d'aider les Conseils d'administration de fonds transfrontaliers ainsi que les sociétés de gestion luxembourgeoises et irlandaises associées à superviser la gestion et les opérations des fonds. Parmi ces fonds figurent des OPCVM irlandais, des Fonds indiciels cotés irlandais, des Compartiments monétaires irlandais, ainsi que les SICAV et les fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois. Elle est aussi membre du Conseil d'administration d'Invesco Global Asset Management DAC.

Anne-Marie a rejoint Invesco (qui s'appelait alors Investment Fund Administrators Limited, filiale à 100 % de GT Asset Management Ireland Limited) en septembre 1994 afin d'occuper un poste dans le département du service clientèle. Depuis, elle a occupé diverses fonctions marquant son évolution progressive au sein d'Invesco dans les secteurs suivants : finances, administration des investissements, développement des activités commerciales et agence de transfert. Avant de prendre ses fonctions actuelles en 2013, Anne-Marie était Responsable de l'Agence de transfert transfrontalière, de la totalité des fonctions relatives aux opérations, aux contrôles et à la supervision de l'Agence de transfert et de la mise en œuvre des projets et produits correspondants.

Elle a été diplômée de la Dublin Business School en 1998 et est membre de la Chartered Association of Certified Accountants.

Anne-Marie King n'a jamais :

- (i) été condamnée à des peines non purgées en relation avec des délits graves ; ou
- (ii) été Administratrice d'un(e) quelconque société ou partenariat alors qu'elle occupait un poste d'Administratrice avec fonction de direction ou d'associée au moment où ou sous 12 mois après qu'elle eut cessé d'occuper un tel poste ; fait l'objet d'une faillite, été placée sous administration judiciaire, été mise en liquidation ou fait l'objet d'accords d'administration ou de compromis ; ou
- (iii) fait l'objet d'une quelconque incrimination et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris d'organes professionnels reconnus) ; ou été rendue inéligible par un tribunal à assumer la fonction d'Administratrice d'une société, à participer à la direction ou à exercer les affaires d'une quelconque société.

Questions :

Invesco

+44 2070653897